



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 45/2022

SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 18

En fonction : 18

(Convoqués le mardi 29 novembre 2022)

Présents : 13

Absents : 5

(Pouvoirs : 2)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Pierre MUEL)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bertrand DUVAL, Odile JACOB-VARLET, Frédéric NAVROT

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE : SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le marché d'assurances de la Régie arrive à échéance fin 2022. Afin de ne pas interrompre cette couverture, une consultation a été engagée par la Régie dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée, librement définie par l'entité adjudicatrice.

Cette consultation a été lancée le 18 octobre 2022 pour une remise des offres fixée au 18 novembre 2022 à 12H00.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 07 décembre 2022 à 14H00 afin de procéder au choix de l'attributaire ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection fixés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et examen du respect de la ligne budgétaire, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- de retenir :

- pour le lot n° 1 Responsabilité civile : GROUPAMA franchise de 750 € et protection juridique pour 12 338.90 € annuels
 - pour le lot n° 2 Protection fonctionnelle : GROUPAMA GRAND EST pour 157.22 € annuels
 - pour le lot n° 3 Flotte automobile : GROUPAMA GRAND EST avec l'option franchise 250 € pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes et de 450 € pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes et avec garantie tous dommages pour les véhicules de plus de 5 ans pour 6 084.97 € annuels
 - pour le lot n° 4 Dommages aux biens et risques annexes : GROUPAMA GRAND EST avec l'option sans franchise pour 2 692.87 € annuels
- d'autoriser la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du marché.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 décembre 2022,

ATTRIBUE le marché :

- pour le lot n° 1 Responsabilité civile à GROUPAMA GRAND EST avec l'option franchise de 750 € et protection juridique pour 12 338.90 € annuels
- pour le lot n° 2 Protection fonctionnelle à GROUPAMA GRAND EST pour 157.22 € annuels
- pour le lot n° 3 Flotte automobile à GROUPAMA GRAND EST avec l'option franchise 250 € pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes et de 450 € pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes et avec garantie tous dommages pour les véhicules de plus de 5 ans pour 6 084.97 € annuels
- pour le lot n° 4 Dommages aux biens et risques annexes à GROUPAMA GRAND EST avec l'option sans franchise pour 2 692.87 € annuels

AUTORISE la Directrice à engager les procédures de passation, d'exécution, de suivi et de règlement du présent marché.

Fait et délibéré à l'unanimité, moins une non-participation au vote (M. HENRION, en sa qualité d'administrateur de GROUPAMA GRAND EST) en séance le 7 décembre 2022,

Le Président,



Pierre MUEL



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.